

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public – droit privé

- Université du Maine

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université du Maine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public - droit privé* a pour objectif de fournir aux étudiants des connaissances fondamentales, avec une dimension transversale, en droit privé et/ou en droit public. Il permet aux diplômés d'exercer des professions libérales dans les domaines juridiques et judiciaires ainsi que des métiers de la fonction publique après avoir passé des concours ou examens d'entrée.

La formation comprend trois parcours : l'un en droit public – *Juriste de droit public* – qui comprend lui-même deux orientations en seconde année (« professionnelle » ou « recherche ») ; les deux autres en droit privé – *Contentieux privé et Droit notarial*, ce dernier n'étant toutefois proposé qu'en première année.

Le master *Droit public - droit privé* est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en Droit ou d'un diplôme équivalent, mais également aux étudiants titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou d'une licence professionnelle *Métiers du notariat* pour le parcours *Droit notarial*.

Synthèse de l'évaluation

La transversalité affichée de la formation vaut essentiellement pour la première année, car les parcours proposés conduisent les étudiants à se spécialiser en Droit public ou en Droit privé en seconde année, même si cette transversalité est maintenue dans une moindre mesure.

La formation permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues, assez généralistes en première année et plus spécialisées en seconde année, avec des parcours clairement identifiés en droit public avec le parcours *Juristes de droit public* et en droit privé avec deux parcours l'un en *Contentieux privé*, l'autre en *Droit notarial* uniquement pour la première année – ce qui complexifie son positionnement dans le master.

Même si la lisibilité de la maquette n'est pas aisée, les connaissances attendues, tant théoriques que pratiques, sont déterminées pour chaque parcours, avec des enseignements identifiés pour le parcours *Contentieux privé* et *Juriste de droit public*, sans que le contenu du parcours *Droit notarial* apparaisse clairement dans la maquette de master 1.

Le master *Droit public - droit privé* trouve pleinement sa place au regard de l'offre de formation de l'établissement à côté du master *Droit des affaires*. Si d'autres formations similaires sont proposées pour la préparation des carrières judiciaires, l'originalité du parcours *Contentieux privé* tient à l'affichage nettement orienté vers les matières contentieuses. Le parcours *Juriste de droit public* est, quant à lui, plus original au regard des formations généralement proposées en droit public. Quant au parcours *Droit notarial*, il souffre de la concurrence directe d'autres formations locales complètes, proposées sur deux ans, avec seulement quatre étudiants inscrits pour l'année universitaire 2014-2015.

La formation est adossée au Laboratoire Thémis-Um, aux milieux socio-professionnels avec des partenariats qui se sont développés pour les parcours *Juriste de droit public* et *Contentieux privé* en seconde année. En revanche, le parcours *Droit notarial* bénéficie de simples liens avec les instances professionnelles. S'y ajoutent les partenariats noués par l'Université du Maine avec neuf universités étrangères, qui profitent essentiellement aux étudiants de première année.

L'équipe pédagogique générale comprend majoritairement des enseignants-chercheurs -titulaires ou contractuels-, auxquels s'ajoutent des doctorants et des professionnels qui assurent les travaux dirigés en première année. En seconde année, l'équipe pédagogique de chaque parcours comprend des enseignants-chercheurs et des professionnels, sans qu'il soit toutefois possible de déterminer le volume horaire des enseignements dispensés par ces derniers au regard des maquettes fournies. Chaque parcours est dirigé par un responsable pédagogique. Le pilotage de la formation est encore trop informel avec un comité de perfectionnement pour chaque parcours en seconde année, qui de plus ne comprend que des universitaires.

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite, sont satisfaisants. Même si les effectifs restent faibles, mais corrects, les taux de réussite sont bons, notamment en seconde année au regard de la sélection opérée.

Points forts :

Cohérent dans le positionnement de l'offre de formation de l'établissement, le master *Droit public - droit privé* est une formation avec une dimension transversale originale qui bénéficie d'un bon adossement socio-professionnel en seconde année.

Points faibles :

L'affichage de la formation souffre d'un manque de lisibilité des maquettes tant au niveau des unités d'enseignements, du nombre de matières choisies par les étudiants, des volumes horaires que des ECTS accordés. Plus spécifiquement, le parcours *Droit notarial* peine à trouver sa place dans le master et ne fait l'objet d'aucune modalité de suivi quant au devenir des étudiants à l'issue de la première année.

En dépit d'efforts constatés, la formation bénéficie d'un pilotage encore trop informel, en l'absence de comité de perfectionnement institutionnalisé. Les modalités de suivi et d'évaluation, dont les résultats ne sont pas clairement renseignés, restent perfectibles, même si des outils sont mis en place (Evamaine et Limesurvey en expérimentation).

Recommandations :

Le maintien au sein de la formation du parcours *Droit notarial*, ouvert uniquement en première année, mériterait d'être réfléchi.

Les modalités de suivi, d'évaluation et de pilotage de la formation, qui pourraient judicieusement être présentées comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, devraient être améliorées, tout comme les maquettes pour en faciliter la lisibilité.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'architecture du master <i>Droit public - droit privé</i> est bien conçue avec une structure comprenant trois parcours clairement identifiés, même si la lisibilité des maquettes peut être améliorée. En première année, la formation comprend, pour chaque semestre, des enseignements fondamentaux, assortis ou non de travaux dirigés et des matières optionnelles permettant une spécialisation progressive de l'étudiant. Certains enseignements semblent être mutualisés entre les différents parcours, voire avec des parcours du master <i>Droit des affaires</i>, même si le dossier n'en fait pas clairement état.</p> <p>Les objectifs pédagogiques sont clairement précisés tant en termes d'acquisition des connaissances que des compétences, et les débouchés professionnels identifiés</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le master <i>Droit public - droit privé</i> trouve pleinement sa place au regard de l'offre de formation de l'établissement à côté du master <i>Droit des affaires</i>.</p> <p>L'originalité du parcours <i>Contentieux privé</i>, tient cependant à la dimension professionnelle et à l'affichage nettement orienté vers les matières contentieuses. Pour le parcours <i>Juriste de droit public</i>, d'autres formations existent également en droit public, dans l'environnement régional, mais avec un affichage sensiblement différent.</p> <p>La formation est adossée au Laboratoire Thémis-Um. Les étudiants participent aux manifestations et à la restitution de travaux scientifiques qui donne lieu à des conférences-débats.</p> <p>S'y ajoutent, en première année, les partenariats noués par l'établissement avec différentes universités étrangères qui permettent aux étudiants de master 1 d'effectuer un an dans une université étrangère au titre du</p>

	<p>programme Erasmus.</p> <p>Les partenariats avec les acteurs économiques, assez pertinents en seconde année, diffèrent logiquement selon les parcours. Toutefois, le dossier fait simplement état de liens existants avec la chambre interdépartementale des notaires de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe pour les parcours <i>Droit notarial</i> et de l'intervention de notaires dans la formation (travaux dirigés et conférences notariales).</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique générale de la formation est solide.</p> <p>En première année, elle est composée de 34 enseignants-chercheurs - titulaires ou contractuels -, auxquels s'ajoutent des doctorants et des professionnels qui assurent les travaux dirigés. En seconde année, aux enseignants-chercheurs s'ajoutent six professionnels pour le parcours <i>Contentieux privé</i>, et 10 professionnels affichés pour le parcours <i>Juriste de droit public</i> (dont deux professeurs invités et un maître de conférences d'une autre université, soit sept professionnels). Pour autant, la lisibilité de la maquette ne permet pas de déterminer le volume horaire des cours dispensés par les professionnels et de mesurer leur implication dans la formation.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite sont satisfaisants au regard de la taille de l'établissement.</p> <p>Les données, analysées objectivement dans le dossier, rendent compte d'une augmentation des effectifs depuis 2011-2012, même s'ils restent faibles. En première année, ils oscillent entre 20 et 46 étudiants et le taux de réussite entre 80,5 % et 91,3 %, sans aucune indication toutefois de la répartition entre les différents parcours. Seuls quatre étudiants semblent avoir suivi le parcours notarial en 2014-2015, ce qui pose clairement la question de son maintien, proposé uniquement en première année, et que les porteurs de projet semblent d'ailleurs vouloir réorienter, judicieusement, en gestion de patrimoine, avec la création l'Institut du Risque. En seconde année, les candidatures sont en nette augmentation : elles ont doublé entre 2011-2012 (64 candidats) et 2014-2015 (143 candidats) et les effectifs globaux varient entre 20 et 34 étudiants, avec assez logiquement des effectifs plus importants pour le parcours <i>Contentieux privé</i> (entre 12 et 20 étudiants) et des effectifs, plus faibles, mais en augmentation pour le parcours <i>Juriste de droit public</i> (entre 5 et 16 étudiants). Les taux de réussite, en hausse depuis l'année 2012-2013, oscillent entre 78,3 % et 93,1 %. En revanche, le taux du parcours <i>Contentieux privé</i>, qui varie entre 66,7 % et 100 %, peut paraître un peu faible alors que celui du parcours <i>Juriste de droit public</i> varie entre 81,3 % et 100 % est plus cohérent.</p> <p>Les données relatives à l'insertion professionnelle font état d'un bon taux d'insertion à 30 mois (entre 89 % et 100 %) même si le taux d'emploi stable – entre 42 % et 59 % – semble assez faible. Si l'insertion professionnelle se fait à un bon niveau, certains postes ne semblent pas être toujours en adéquation avec le diplôme obtenu (éditeurs juridiques après le parcours <i>Contentieux privé</i>). Aucun suivi n'est prévu pour le parcours <i>Droit notarial</i>, ouvert uniquement en première année, alors qu'il serait pourtant intéressant de l'assurer afin de vérifier si les étudiants arrivent à intégrer ensuite la voie universitaire ou la voie professionnelle pour accéder à la profession de notaire.</p>

Place de la recherche	<p>Le master <i>Droit public - droit privé</i> est adossé au Laboratoire Thémis-Um. Une journée d'études y est réalisée en seconde année. S'y ajoute la participation des étudiants aux « 24 heures du droit » et aux conférences Levasseur.</p> <p>L'implication est plus forte pour les étudiants du parcours <i>Juriste de droit public</i> qui choisissent l'orientation recherche avec la rédaction d'un rapport de recherche au semestre 3 et d'un mémoire de recherche au semestre 4.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Après la phase d'acquisition de connaissances en première année, l'étudiant se professionnalise essentiellement lors de la seconde année.</p> <p>Cette professionnalisation résulte tant du contenu des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée par les professionnels qui les dispensent, sans qu'il soit toutefois possible d'apprécier exactement la proportion dans laquelle ils interviennent dans la formation. S'y ajoutent</p>

	<p>le stage obligatoire d'une durée de deux à six mois, des concours de plaidoiries et des simulations de procès. Pour le parcours <i>Juriste de droit public</i>, « les mardis du M2 », organisés le premier mardi de chaque mois, permettent une rencontre avec un praticien invité. Pour le parcours <i>Contentieux privé</i>, la dimension professionnelle résulte également de la participation des étudiants, aux consultations gratuites du Barreau. Enfin, pour le parcours <i>Droit notarial</i>, la professionnalisation se limite à la dimension pratique donnée aux travaux dirigés par un notaire et à un cycle de conférences notariales de 10 heures, intégré à la formation pour 6 ECTS au semestre 1 et seulement 2 ECTS au semestre 2.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le dossier fait état d'un stage facultatif en première année, dont la durée n'est pas précisée et qui ne semble pas être intégré dans la maquette.</p> <p>En seconde année, un stage obligatoire est prévu de deux à six mois pour chaque parcours, avec un rapport de stage, pour vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. Le stage est clairement intégré dans la formation pour 4 ECTS pour le parcours <i>Contentieux privé</i> et 5 ECTS pour le parcours <i>Juriste de droit public</i>, ainsi que le mémoire de recherche pour les étudiants ayant choisi l'orientation « recherche ».</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Au titre de la formation, l'ouverture à l'international reste faible. En première année, les étudiants ont, chaque semestre, un enseignement linguistique obligatoire d'un volume horaire de 20 heures. Ils peuvent également bénéficier du dispositif favorisant la mobilité internationale de l'UFR (Erasmus), sans cependant qu'aucune statistique ne soit fournie. En seconde année, des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont également proposées aux étudiants pour leur donner une dimension comparative. L'ouverture à l'international résulte essentiellement de l'orientation donnée à des enseignements spécifiques (« droit international de l'environnement » pour le parcours <i>Juriste de droit public</i> et <i>Contentieux privé et international</i> pour le parcours <i>Contentieux privé</i>).</p> <p>Le TOEIC n'apparaît pas proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement en master 1 sont classiques. La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en Droit. Des passerelles sont cependant prévues pour le parcours <i>Droit notarial</i> pour les étudiants titulaires d'un DUT ou d'une licence <i>Métiers du notariat</i>, sans aucun dispositif d'accompagnement spécifique.</p> <p>La seconde année est ouverte aux étudiants ayant validé un master 1. Le recrutement s'opère sur dossier, avec une possibilité d'entretien.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques avec des cours et travaux dirigés en première année et des cours et séminaires en seconde année.</p> <p>Le C2i est proposé aux étudiants de la formation au titre des compétences additionnelles. Un cycle de conférences numérique est mis en place en seconde année au titre du séminaire « Informatique juridique professionnalisante », avec des conférences dispensées par des professionnels et des conférences d'actualité assurées par les enseignants-chercheurs sur la protection des données personnelles, d'un volume de 20 heures de cours et 15 heures de travaux dirigés. Pour l'année 2014-2015, sept étudiants du parcours <i>Contentieux privé</i> ont demandé la certification et six pour le parcours <i>Juriste de droit public</i>.</p> <p>Même si la formation se déroule en présentiel, il est étonnant que les outils numériques ne soient pas plus utilisés (plateforme Moodle par exemple).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des connaissances en première année sont classiques : contrôle continu pour les matières assorties de travaux dirigés avec un examen écrit terminal et un examen oral ou un « oral-écrit » pour les autres. En seconde année, les enseignements donnent lieu généralement à des épreuves écrites et orales, auxquelles s'ajoutent au second semestre, selon l'orientation « professionnelle » ou « recherche » choisie, un rapport de stage ou un mémoire de recherche.</p> <p>En seconde année, aucun redoublement n'est prévu, sauf accord du responsable de la formation, du doyen et du vice-doyen.</p>

<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les modalités de suivi d'acquisition des compétences sont classiques en première année et sont réalisées essentiellement par contrôle continu. En seconde année, le rapport de stage et le mémoire de recherche sont conçus comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé.</p> <p>L'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) et la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles) précisent clairement les compétences acquises par le diplômé à l'issue de sa formation.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par le SUIO-IP à 18 et 30 mois par l'enquête nationale. Au niveau interne, l'établissement est en train de se doter d'une application « Limesurvey » pour assurer le suivi, qui est actuellement expérimentée pour le parcours <i>Assurance et banque</i>. S'y ajoute le suivi réalisé par le responsable de chaque parcours.</p> <p>Si la durée de recherche d'un emploi est assez courte pour les diplômés recherchant du travail tout de suite après l'obtention de leur diplôme, elle est plus longue pour les autres diplômés qui poursuivent leur formation en passant des concours ou des examens d'entrée pour intégrer certaines professions juridiques ou judiciaires.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants utilisant l'application Evamaine. Les résultats n'en sont toutefois pas communiqués dans le dossier.</p> <p>Chaque parcours est géré par un « conseil de perfectionnement », composé des membres de l'équipe pédagogique, sans qu'aucun étudiant n'y soit intégré. Le pilotage de la formation est néanmoins assuré pour veiller à sa mise en adéquation face aux attentes des milieux socio-professionnels visés. Un comité de perfectionnement est prévu pour le master 2 <i>Juriste de droit public</i>, présidé par un professionnel et composé de neuf enseignants et d'un professionnel, sans que les étudiants y soient associés. Aucun conseil de perfectionnement n'est établi au niveau de la mention.</p> <p>La logique d'autoévaluation est intégrée par le porteur de projet au titre des différents éléments renseignés dans le dossier, pour lesquels sont systématiquement envisagés les points forts, les points faibles et les perspectives d'amélioration et/ou d'évolution de la formation.</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Droit-Economie-Gestion
Intitulé du diplôme	Master Droit public – Droit privé

Observations de l'Université du Maine sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.

Synthèse de l'évaluation

La faiblesse du parcours *doit notarial* résulte essentiellement de l'absence de possibilité de proposer une deuxième année d'étude en master. Ce parcours sera donc supprimé.

Des comités de perfectionnement seront mis en place au sein de chaque master avec en leur sein des enseignants-chercheurs, des professionnels et des étudiants.

Analyse

Equipe pédagogique	
Observations	La proportion des cours assurés par les professionnels et les universitaires sera indiquée de façon plus lisible.
Place de la recherche	
Observations	La place de la recherche sera augmentée avec, notamment, la possibilité pour les étudiants du master droit privé parcours contentieux de choisir la rédaction d'un mémoire de recherche.
Place des projets et stages	
Observations	Le stage optionnel est désormais inséré à la maquette pour les étudiants de première année.
Place de l'international	
Observations	Le TOEIC, précédé d'une préparation, est proposé aux étudiants de deuxième année depuis 2016. Une date est réservée pour cette évaluation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	
Observations	Le métier d'éditeur juridique exercé au sein de maisons d'éditions réputées (ex. : Dalloz, LexisNexis) par plusieurs anciens étudiants est parfaitement en adéquation avec le master parcours contentieux privé dès lors que ceux-ci sont en charge de secteurs en lien avec la formation suivie (la procédure civile et le droit civil). Ces recrutements sont la preuve que la formation est reconnue par des institutions juridiques nationales.
Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation	
Observations	L'évaluation régulière par étudiants et la création de conseils de perfectionnement pour chaque mention de master est en cours de réalisation. Les étudiants y seront associés.

Observations générales
Néant

Anne Désert

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire
Université du Maine